

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 247 Subvention (40 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Vacances et Familles Ile de France (93).

M. Jean-François MARTINS rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle avec l'association Vacances et Familles Ile de France (93) et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à l'exercice 2019,

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'association Vacances et Familles Ile de France sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Pour l'année 2019, une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association Vacances et Familles Ile de France, domiciliée Espace Bel Air, 113/115 rue D. Casanova 93200 St Denis (n° simpa 185 288 – dossier 2019_02266) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO